

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 01 septembre 2022

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, adjoints, Françoise PERIDY, Sophie VERGNAUD, Thierry INGRAND, Christian PENOT, Dominique GUYONNET, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Maud CERISIER, Cécile CERISIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

- Patrice COURTAUD à Isabelle BOETSCH
- Sophie LE SIRE-ROUILLON à François BOCK
- Renaud ROBERT à Claude FERRON
- Pascal THIBAUT à Joël LAFRECHOUX

Absentes excusées : Sarah COLLOBER, Sylvie DENIS

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages : 17

ACQUISITION AMIABLE DE 6 MAISONS INDIVIDUELLES EN VEFA

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société VIVAPROM porte le projet de construction de 11 maisons individuelles destinées à la Commune de Gençay (6 logements) et au bailleur sociale HABITAT DE LA VIENNE (5 logements). Ce projet nommé « La Grange Thomassin » est situé Rue du 8 mai 1845 sur les parcelles AS 238-242-243 et 244.

Le prix de l'acquisition est de 833 936.32 € H.T.

VU l'avis des domaines sur la valeur vénale à 833 936.32 € H.T. avec une marge d'appréciation de 10 %.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- De confirmer le prix d'acquisition à 833 936.32 € H.T.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou au 1^{er} Adjoint à signer l'acte d'acquisition.

La secrétaire,
Sophie VERGNAUD

Le Maire,
François BOCK